

FOLIO 118

COMMUNE DE CESSY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022
PROCES - VERBAL**

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 10
Date de convocation : 3 novembre 2022
Date d'affichage : 3 novembre 2022

Le dix novembre deux mille vingt-deux à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 3 novembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme VIPREY Serenella, Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme TEXIER Marjorie, Mme LEVRIER Séverine, Mme BOUIN Danièle

Absents excusés : Mme SALAUN Bénédicte

M. BOUVIER Christophe donne procuration à Mme VIPREY Serenella
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme TEXIER Marjorie
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme LE FLOC'H ROBILLARD Marine donne procuration à Mme COTTRON Marie

Secrétaire de séance : Mme COTTRON Marie.

DELIBERATIONS

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022

Rapporteur : Madame VIPREY Serenella

La Présidente de séance demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022 appelle des observations.
Aucune observation n'est formulée.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2022.

2 - Budget CCAS 2022 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame Serenella VIPREY propose au conseil d'administration d'effectuer les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2022 :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES

	DM1	Budget total
Chapitre 77 - produits exceptionnels	+ 636.00	636.00
• 7713-Libéralités reçues		
TOTAL RECETTES	636.00	51 702.63

FOLIO 120

DEPENSES	DM1	Budget total
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	+ 636.00	636.00
• 6574-Subvention de fonctionnement aux associations		
TOTAL DEPENSES	636.00	51 702.63

Madame Serenella VIPREY soumet au vote les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires de la section de fonctionnement tels que présentés.
- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget du CCAS pour l'exercice 2022

3 - Versement d'une subvention à l'Adapei de l'Ain

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de verser une subvention à l'Adapei de l'Ain de 636.00 €, dans le cadre de l'opération Brioche.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Décide** d'allouer une subvention de 636.00 € à l'Adapei de l'Ain

FOLIO 121

4 - Aide au paiement d'arriérés de cantine et périscolaire

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, indique aux membres du CCAS que la commune a reçu un courrier le 22 septembre 2022 d'une famille demandant de l'aide pour des arriérés de cantine et périscolaire.

Compte tenu de la situation précaire de la famille, Mme VIPREY propose au conseil d'administration la prise en charge des arriérés des factures de janvier à juillet 2022 pour un montant de 848.69 €.

Madame VIREY précise que la famille a repris ses paiements en septembre. Elle prendra contact avec elle pour un rendez-vous.

Madame COTTRON indique qu'il serait préférable que le CCAS soit informé en amont par le service scolaire, des soucis de paiement des familles en difficultés.

Madame VIPREY précise aux membres du CCAS qu'elle prendra l'attache de Monsieur LAROUC afin de voir ce qui peut être fait pour palier à ces difficultés.

**Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Accepte** la prise en charge des arriérés des factures de janvier à juillet 2022 pour un montant de 848.69 €.

5 - Compte-rendu des actes

Le Président de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

Le 30 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 30 juin 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 30 juin 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros.

Le 7 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 7 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 14 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 14 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

FOLIO 122

Le 11 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 18 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros.

Le 18 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 21 juillet 2022 Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 21 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 18 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 20 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 25 juillet 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 28 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 1^{er} août 2022 Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 4 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 1^{er} août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 8 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 8 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 11 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 16 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 16 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 18 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 23 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 23 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 25 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 30 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 30 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

FOLIO 123

Le 1^{er} septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros.

Le 8 septembre 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 5 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 8 septembre 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros

Le 15 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 15 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros

Le 22 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 22 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 22 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros

Le 29 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 29 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 29 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 100 euros.

Aides Ukraine

Le 7 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros.

Le 21 juillet 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 75 euros

Le 11 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 18 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros

Le 25 août 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 1^{er} septembre 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 50 euros.

Le 8 septembre 2022, Monsieur Christophe BOUVIER, Président du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Le 15 septembre 2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS, a signé un bon alimentaire de 25 euros.

Mme VIPREY précise qu'il est demandé aux usagers qui sollicitent des bons alimentaires, de se faire suivre par une assistante sociale. Elle indique qu'il est très difficile de recevoir un retour des assistantes sociales pour cause de secret professionnel. Mme VIPREY précise qu'il n'y a pas de nouvelles familles Ukrainienne bénéficiaires.

FOLIO 124

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 2 juillet 2020

➤ **PREND ACTE** des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.

Questions diverses.

Madame VIPREY informe que le Centre Hospitalier du Pays de Gex a sollicité le CCAS de Cessy pour participer au financement des colis de Noël de ses résidents.

Il est demandé une participation de 30 € par personne (5 résidents de Cessy concernés). L'amicale pour l'Animation de l'Hôpital du Pays de Gex compte sur la générosité du CCAS pour éventuellement assurer le parrainage d'un ou de plusieurs résidents « Isolés ».

Le CCAS décide d'octroyer une aide de 30 euros par résident soit 150 € et de parrainer 1 homme et 1 femme pour un montant de 60 €.

Une réception se tiendra à l'Hôpital de Gex le jeudi 22 décembre 2022 à 15h00, les membres du CCAS sont invités à noter la date à leur agenda.

Mme Marjorie TEXIER informe le CCAS qu'elle fait partie d'une association qui se nomme « Le collectif Triplette Rose ». L'association nationale œuvre à faire connaître ce type de cancer du sein, qui est très difficile à soigner et qui touche des femmes jeunes.

La journée internationale du cancer du sein triple négatif aura lieu le vendredi 4 mars 2023, Mme Marjorie TEXIER souhaite organiser une manifestation à cette occasion pour notamment recueillir des fonds pour l'association. Les modalités d'organisation sont à réfléchir.

Madame VIPREY précise qu'une aide pourrait être apportée sous forme de subvention.

Mme BOUIN précise qu'il est dommage de procéder de cette façon, car en général les subventions vont directement au siège de l'association.

Mme Marjorie TEXIER indique qu'elle va demander à une chocolaterie des petits sachets de chocolat qui pourraient être revendus à l'occasion de la journée internationale du cancer du sein.

Mme VIPREY précise que le CCAS pourrait éventuellement régler les chocolats mais précise à Mme Marjorie TEXIER qu'il ne sera pas possible de les revendre, il faudra les offrir.

FOLIO 125

Une information pourra éventuellement être faite via les réseaux sociaux et le site internet de la Mairie.

Madame VIPREY indique qu'il faudra bien prévoir l'opération et la chiffrer au budget 2023.

Les membres de CCAS indiquent à Mme Marjorie TEXIER qu'elles sont à la disposition du collectif pour participer à l'organisation de la manifestation.

Mme VIPREY signale que le collège Georges Charpak de Gex a contacté la mairie pour obtenir une aide dans le cadre d'un voyage scolaire pour 2 classes au collège Georges Charpak.

Mme Marie COTTRON informe être allée, accompagnée de Mme Evelyne TEXIER, acheter les nappes pour la décoration des tables du repas des anciens prévu le dimanche 27 novembre 2022. Il est convenu que les membres du CCAS se retrouvent vendredi 25 novembre à 9h30 dans l'open space technique pour le découpage des nappes.

Il est décidé, d'un commun accord, de ne pas reconduire cette année, l'atelier décoration de Noël. Les illuminations ayant lieu le 3 décembre, il est difficile de s'organiser d'ici cette date.

Madame VIPREY sollicite une personne pour l'ouverture de la salle du prochain atelier « Mémoire en Jeu », Mme Evelyne TEXIER informe qu'elle est disponible.

Madame VIPREY donne la parole à Madame POLIGNÉ pour savoir s'il y a des sujets à ajouter. Madame POLIGNÉ précise qu'il est important de réfléchir sur les différentes activités à organiser l'année prochaine afin de pouvoir les budgétiser pour 2023.

Madame POLIGNÉ souhaite remercier Mesdames PRUDETINO et VALENTIN pour l'aide apportée dans l'organisation des différentes manifestations, notamment dans le recensement du repas des anciens, elle précise qu'elles ont été une aide non négligeable et souhaite le faire savoir aux membres du CCAS.

La séance est levée à 20h07

Le Président du CCAS
Monsieur Christophe BOUVIER



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Bouvier'.